Soixantième année. - N ° 203 A Jeudi 22 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3570

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

306 494 121 RCS Nanterre.
CAMFIL FRANCE HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 13095945.00 EUR.
Adresse : 9-11, Rue du Débarcadère, Immeuble West Plaza -, 92700 Colombes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CAMFIL Société par actions simplifiée Au capital de : 2 476 950,00 EUR Siège social 9-11 Rue du Débarcadère Immeuble West Plaza 92700 Colombes N° RCS 672 030 723 RCS Nanterre, est société absorbante CAMFIL france HOLDING Société par actions simplifiée Au capital de : 13 095 945,00 EUR Siège social Immeuble West Plaza - 9-11 Rue du Débarcadère 92700 Colombes N° RCS 306 494 121 RCS Nanterre, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 33.452.507 euros Passif : 2.949.057 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé à 1 action de la Société Absorbante pour 4,36 actions de la Société Absorbée. En rémunération des apports, la Société Absorbante attribuera à CAMFIL B.V., associé unique de la Société Absorbée, 200.344 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros chacune et procédera à une augmentation de son capital social de 3.005.160 euros, pour le porter de 2.476.950 euros à 5.482.110 euros. Concomitamment à la réalisation de la fusion, la Société Absorbante procédera à l'annulation de ses 165.130 actions ordinaires qui lui auront été transmises dans le cadre de la fusion, d'une valeur nominale de 15 euros chacune, correspondant à une réduction de capital de 2.476.950 euros. Le capital social sera ainsi ramené de 5.482.110 euros à 3.005.160 euros et sera divisé en 200.344 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15 euros chacune. Cette réduction de capital étant réalisée du seul fait de la fusion, il n'y a pas lieu de faire application des dispositions des articles L. 225-204 et suivants du Code de commerce. Montant prévu de la prime de fusion : 24.698.286,37 euros, correspondant à la différence entre l'actif net transmis de 27.703.450 euros et le montant de l'augmentation de capital (augmentée de la soulte de 3,63 euros) soit 3.005.163,63 euros. Date du projet commun de fusion : 15/10/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 16/10/2026 au Greffe du Tribunal des activités économiques de Nanterre pour la société absorbée et la société absorbante..